

CATALOGUE

Actions & ateliers de prévention



www.santetravail-on.fr



*Agissons ensemble pour la prévention
dans votre entreprise*

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

AMBIANCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ERGONOMIE - HYGIÈNE DE VIE

RISQUES PSYCHOSOCIAUX - BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

ACTIONS ET ATELIERS "SUR MESURE"

Prestations comprises dans votre cotisation annuelle



Pierrick MARTIN,
Directeur Général

Madame, Monsieur, cher adhérent,

Les risques liés au travail existent, mais ils peuvent être supprimés, réduits ou maîtrisés. Leur prévention est un investissement qui bénéficie aux salariés et aux employeurs. En effet, les accidents du travail et les maladies professionnelles ont un coût humain et financier. La maîtrise des risques permet aussi d'accroître le bien-être des salariés et les performances de l'entreprise. Ainsi, un employeur qui s'engage dans des actions de prévention investit pour le bien de ses salariés, mais aussi pour la performance économique de l'entreprise et de son image.

Notre Service de Prévention et de Santé au Travail peut vous accompagner dans cette démarche de prévention. Notre activité connaît d'importantes évolutions ces dernières années. Nous sommes passés d'une approche individuelle à une approche collective. Concrètement, l'approche collective permet de diversifier les prestations et de répondre à de nouveaux défis. Nous réalisons de nouvelles interventions aux côtés des employeurs et de leurs salariés, aussi bien dans le cadre du suivi individuel (visite d'information et de prévention, examen médical, démarche partenariale de maintien dans l'emploi...) qu'auprès des entreprises avec des actions de prévention et de sensibilisation sur des risques professionnels.

Afin de répondre à ces nouveaux besoins de prévention, infirmiers, conseillers en prévention, psychologues, assistantes de service social et assistantes d'équipes en santé travail viennent appuyer l'équipe de médecins du travail.

Nous avons souhaité présenter l'ensemble de nos actions et ateliers de prévention dans ce catalogue. Une attention particulière a été portée aux risques liés à de nouvelles formes d'organisation du travail, tels les risques psychosociaux et les troubles musculo-squelettiques.

Toujours dans cette optique de préserver la santé et assurer la sécurité des salariés dans l'entreprise, nous vous proposons également de bénéficier de prestations « sur-mesure » pour des actions ciblées sur une thématique, un secteur d'activité en particulier.

Enfin, nous mettons à votre disposition un ensemble de modules de formation accessibles sur internet. Ces modules sont conçus pour vous aider dans votre mission d'évaluation des risques au sein de votre entreprise et sensibiliser vos salariés aux différents risques professionnels.

Notre Service de prévention et de santé au travail vous conseille et vous accompagne dans la mise en place de mesures de prévention adaptées à votre activité.



Spécialisé en prévention et santé au travail

SIST Ouest Normandie a pour missions de préserver l'état de santé de vos salariés, de lutter contre les accidents de travail et d'améliorer le cadre et les conditions de travail au quotidien dans votre entreprise. L'équipe SIST Ouest Normandie vous accompagne et vous conseille dans de nombreux domaines :

- Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ;
- Amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail ;
- Suivi individuel de l'état de santé des salariés ;
- Aide à l'évaluation des risques professionnels.



Organisé en équipes pluridisciplinaires

L'organisation en Équipe Santé Travail permet aux médecins du travail de s'appuyer, pour assurer leurs missions auprès des entreprises et des salariés, sur les compétences d'une assistante d'équipe santé travail, d'une infirmière et d'un conseiller en prévention.

Chaque entreprise adhérente est ainsi prise en charge par une Équipe Santé Travail.



Engagé dans une démarche qualité

Engagé depuis plusieurs années dans la Démarche de Progrès en Santé au Travail (DPS), SIST Ouest Normandie a obtenu le niveau le plus élevé de la certification qualité.



Agréé par le Ministère du travail

L'autorité de tutelle du Service est la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) de Normandie. Le renouvellement de l'agrément du Service se fait tous les cinq ans par la DREETS.

Ce catalogue est actualisé chaque année.

La dernière version se trouve sur notre site internet www.santetravail-on.fr



Nos équipes "santé travail" à votre écoute

Nos équipes santé travail peuvent vous conseiller et vous accompagner dans votre démarche de prévention.

Vous pouvez nous contacter par email ou par téléphone.
Pour connaître les coordonnées du centre SIST le plus proche, consulter la carte au dos du catalogue.

Ateliers de prévention

Nos équipes santé travail peuvent construire avec vous des ateliers de prévention adaptés à vos besoins :

- **Sur une problématique rencontrée** : aide aux choix des Équipements de Protection Individuelle (EPI), travail en horaires postés...
- **Sur un thème en particulier** : risque routier, risque biologique, addictions (alcool, drogue, tabac).
- **Un secteur d'activité particulier** : métiers de bouche, hôtellerie restauration...

Des ateliers de prévention sont aussi programmés à l'année avec des dates sur les thématiques : travail sur écran, incivilités au travail, Document Unique, hygiène de vie, santé mentale des travailleurs.

Les inscriptions se font sur notre site internet

www.santetravail-on.fr



E-learning Formation par internet

Nous mettons à votre disposition un ensemble de modules de formation courts, rythmés et accessibles sur internet. Ces modules sont conçus pour vous aider dans votre mission d'évaluation des risques au sein de votre entreprise et sensibiliser vos salariés aux différents risques professionnels.

*Plus d'informations p.28 et sur notre site internet
www.santetravail-on.fr, rubrique E-learning.*



Notre offre santé du dirigeant

Préserver votre santé, physique et mentale, c'est préserver celle de votre entreprise et de vos revenus.

Notre Service s'associe à l'observatoire Amarok pour proposer aux dirigeants et chefs d'entreprise un dispositif d'auto-évaluation pour prendre le pouls de leur santé !

*Plus d'informations p.31 et sur notre site internet
www.santetravail-on.fr, rubrique "Je suis employeur"*



NOS ACTIONS ET ATELIERS DE PRÉVENTION

Attention, une analyse de la demande est effectuée au préalable et sous réserve de la disponibilité de votre équipe santé travail, animée et coordonnée par le médecin du travail.



Évaluation des risques professionnels

- Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels p.6
- Diagnostic et conseils sur les risques professionnels p.7
- Accompagnement dans vos projets d'aménagement p.8
- Relais de prévention : la santé au travail, c'est l'affaire de tous ! p.9
- Diagnostic "Image santé travail" p.10



Ambiances physiques et chimiques

- Bruit au travail : comprendre les risques pour la santé p.11
- Niveaux sonores : alerte aux décibels p.12
- Éclairage, une approche lumineuse p.13
- Vibrations des outils et engins : mesures et moyens de prévention possibles p.14
- Mesure des champs électromagnétiques p.15
- Risque chimique : identifier les produits chimiques et s'en protéger p.16
- Risque chimique : prévenir l'exposition aux solvants, acides, bases, fumées... p.17



Ergonomie et hygiène de vie

- Travail sur écran, plus jamais mal au bureau ! p.18
- Diagnostic ergonomique dans l'entreprise p.19
- Analyse des contraintes et aménagement des postes de travail p.20
- Échauffements et étirements au poste de travail p.21
- Horaires atypiques et capital santé : évitez le carton rouge ! p.22



Risques psychosociaux - Bien-être au travail

- Incivilités au travail : aider les salariés en contact avec du public p.23
- Événement grave : accompagner l'entreprise p.24
- Diagnostic sur les Risques Psychosociaux p.25
- Protéger la santé mentale des travailleurs, une responsabilité de l'employeur ? p.26



Actions et ateliers « sur mesure »

- Action par thématique (risque routier, risque biologique, etc.), par secteur d'activité p.27



Une question ? un renseignement ?

Contactez Mélanie KOELLSCH, référente de nos actions et ateliers de prévention.

02 33 76 63 49 m.koellsch@santetravail-on.fr



DOCUMENT UNIQUE

Faire d'une obligation réglementaire, un véritable levier de progrès pour l'entreprise



OBJECTIFS

- Faire d'une obligation réglementaire un véritable levier de progrès de l'entreprise.
- Appliquer une méthode d'évaluation des risques professionnels, et s'appuyer sur les éléments de la Fiche d'Entreprise.
- Élaborer un plan d'actions et contribuer à éviter les accidents de travail et maladies professionnelles.
- Mettre en place une démarche d'amélioration continue des conditions de travail.



PROGRAMME

Vous accompagner dans la réalisation de votre Document Unique via une méthodologie accessible et adaptable à toute entreprise.

- Contexte réglementaire et notions de prévention.
- Préparation de la démarche (identifier les ressources humaines et matériels de l'établissement).
- Méthode d'identification, d'analyse et de hiérarchisation des risques.
- Élaboration d'un plan d'actions.

Êtes-vous concerné ?

Avez-vous établi votre Document Unique ?

Rencontrez-vous des difficultés dans l'élaboration de votre Document Unique ?

Avez-vous recensé les risques présents dans votre entreprise ?

LES +

- Proposition d'outils concrets et entraînement à leur utilisation.
- Contenu tenant compte des dernières évolutions réglementaires.
- Retour d'expérience et animation basée sur les échanges.



PUBLIC

Employeurs de tous secteurs d'activité.

Personne chargée de la sécurité dans l'entreprise ou missionnée par l'employeur.



DURÉE

Session de 3 heures dans les locaux SIST Ouest Normandie.



INTERVENANTS

Conseillers en prévention des risques professionnels.



Dates et inscriptions sur notre site internet : www.santetravail-on.fr



En complément, ce thème est disponible en module de formation E-learning sur notre site internet www.santetravail-on.fr



Répond aux exigences réglementaires Décrets n°2001-1016 du 05/11/2001 et n°2022-395 du 18/03/2022



DIAGNOSTIC ET CONSEILS SUR LES RISQUES PROFESSIONNELS

Un état des lieux pour vous conseiller
et améliorer vos conditions de travail



OBJECTIFS

- Établir un diagnostic pour identifier les situations dangereuses.
- Préconiser des solutions pour une meilleure prévention des conditions de travail.
- Impliquer l'entreprise dans une démarche d'amélioration continue.
- Permettre de vous positionner par rapport aux obligations réglementaires générales et aux recommandations en vigueur.



DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

- Observer l'activité aux postes de travail : tâches, environnement, fonctionnement en situation normale et en mode dégradé, organisation du travail, matériels et machines utilisés.
- Solliciter les salariés via des entretiens et/ou échanges pour compléter les premières observations.
- Analyser les situations de travail et prendre des mesures : éclairage, dimensionnement de poste de travail, environnement sonore, thermique, etc..
- Identifier les pistes d'amélioration et restituer les résultats suivant 4 grandes orientations :
 - Organisationnelle
 - Collective
 - Individuelle
 - Informationnelle

LES +

- Intervenants spécialisés dans les risques professionnels.
- Démarche participative et de terrain.
- Utilisation de matériel attesté permettant d'apporter des éléments objectifs.
- Formalisation de l'intervention sous forme de rapport.



PUBLIC

Employeurs et salariés de tous secteurs d'activité.



DURÉE

Variable selon la ou les problématique(s) et demande(s) initiale(s).



INTERVENANTS

Un ou plusieurs membres de l'Équipe Santé Travail : médecin du travail, conseiller en prévention des risques professionnels, infirmier en santé au travail.

Êtes-vous concerné ?

Connaissez-vous les différents risques présents dans votre entreprise ?

Avez-vous constaté une augmentation des accidents du travail ?



Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.



PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Travaux neufs ou modifications de vos locaux, postes de travail

Vous accompagner et vous conseiller à la source de tout projet !



OBJECTIFS

- Anticiper le plus tôt possible les risques professionnels générés par votre activité future et probable :
 - Risques liés à l'activité physique
 - Ambiances physiques et atmosphères de travail
 - Risques d'accidents liés aux équipements de travail et à la circulation interne
 - Risques psychosociaux
 - Etc.
- Vous conseiller au plus près en intégrant les organes constitutifs de vos projets (comité de pilotage, groupe projet...).



DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

- Recueil de données et d'informations sur votre projet.
- Échange avec les parties prenantes du projet et si besoin, vos partenaires.
- Avis du service de santé au travail et propositions relatives à la prévention des risques potentiellement induits.

LES +

- L'anticipation, assurant une certaine maîtrise des risques identifiés.
- L'expertise et le regard externe apportés par le service de santé au travail.



PUBLIC

Entreprises de tous secteurs d'activité.



DURÉE

Variable selon la demande d'accompagnement et la nature du projet.



INTERVENANTS

Médecins du travail, conseillers en prévention des risques professionnels, infirmiers en santé au travail.

Êtes-vous concerné ?

Vous avez pour projet de créer de nouveaux postes, installer une nouvelle machine, de réorganiser vos locaux ?



Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.



RELAIS DE PRÉVENTION

La santé au travail,
c'est l'affaire de tous !



OBJECTIFS

- Se former sur le sujet de la prévention et de la santé au travail.
- Identifier ses priorités pour atteindre des objectifs concrets.
- Participer à la valorisation de l'entreprise comme un "lieu de santé".



PROGRAMME

- Le relais de prévention, identifié dans l'entreprise suit 4 demi-journées de formation :

Module 1 : Sécurité et prévention dans l'entreprise.

Module 2 : Du document unique au plan d'actions.

Module 3 : Analyse des situations de travail.

Module 4 : Méthode de gestion des accidents du travail.

LES +

- Identification de trois actions de prévention réalisables dans votre entreprise.
- Accompagnement et suivi personnalisé par votre équipe santé travail SIST Ouest Normandie.



PUBLIC

Employeur ou salarié de TPE / PME.



DURÉE

4 modules de 3 heures, répartis sur une année.



INTERVENANTS

Conseillers en prévention des risques professionnels.

Êtes-vous concerné ?

Vous souhaitez apporter de meilleures conditions de travail grâce à la réduction des risques professionnels ?

Vous êtes convaincu que la bonne santé des salariés contribue à la bonne santé de l'entreprise.



Plus d'information sur notre site internet : www.santetravail-on.fr



Pour tout renseignement, contacter Mme Koellsch par email ou par téléphone :

m.koellsch@santetravail-on.fr
02 33 76 63 49



DIAGNOSTIC IMAGE SANTÉ TRAVAIL

Évaluer la santé et sécurité
de votre entreprise



OBJECTIFS

- Faire le point sur les pratiques de prévention en santé et sécurité au sein de votre entreprise.
- Engager ou poursuivre une démarche de prévention adaptée à vos réalités.
- Préserver la sécurité et santé de vos salariés.
- Bénéficier de conseils personnalisés d'experts en santé au travail.



DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

- Prise de rendez-vous par l'un de nos professionnels en santé au travail.
- Échange et évaluation de la santé et sécurité de votre entreprise.
- Restitution d'une synthèse et identification d'axes de prévention prioritaires adaptés à vos réalités.
- Suivi et accompagnement par votre Service de santé au travail.

LES +

- Identification d'axes de prévention prioritaires.
- Aperçu visuel de vos pratiques de prévention.



PUBLIC

Employeurs de tous secteurs d'activité.



DURÉE

Variable selon les rendez-vous.



INTERVENANTS

Un ou plusieurs membres de l'Équipe Santé Travail : médecin du travail, conseiller en prévention des risques professionnels, infirmier en santé au travail.

Êtes-vous concerné ?

Vous souhaitez avoir une vision globale de la prévention en santé et sécurité dans votre entreprise ?

Vous souhaitez être accompagné pour identifier des marges de progrès ?



Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.



BRUIT AU TRAVAIL

Comprendre les risques pour la santé lors d'une exposition au bruit



OBJECTIFS

- Appréhender la notion de nuisance sonore.
- Repérer et identifier les situations de mise en danger.
- Situer l'importance des atteintes à la santé et de leur caractère irréversible.
- Prendre conscience de l'importance des moyens de prévention et acquérir des habitudes systématiques de protection.



PROGRAMME

- Acquérir les connaissances théoriques (le son et le bruit).
- Identifier les appareils pour mesurer le bruit : sonomètre, dosimètre.
- Évaluer la dangerosité du bruit : notions réglementaires et identification des signes d'un milieu bruyant.
- Identifier les impacts d'une exposition au bruit sur la santé.
- Identifier les moyens de prévention et savoir se protéger du bruit : les moyens de prévention collectifs, protections individuelles, mesures organisationnelles.
- Savoir réagir face à une exposition bruyante.

LES +

- L'atelier de prévention peut donner lieu à des mesures préalables.
- Approche globale et ciblée.
- Visualisation et manipulation de différents modèles de protecteurs auditifs et appareils de mesure.
- Session basée sur des échanges et animations ludiques.



PUBLIC

Entreprises de tous secteurs d'activité où les salariés sont exposés au bruit dans leur environnement de travail.



DURÉE

Session de 1h.



INTERVENANTS

Conseillers en prévention des risques professionnels, infirmiers en santé au travail, médecins du travail.

Êtes-vous concerné ?

Vos salariés travaillent-ils dans un environnement sonore élevé ?

Les protections individuelles sont-elles correctement portées ?



Pour tout renseignement, contacter Mme Koellsch par email ou par téléphone :

m.koellsch@santetravail-on.fr
02 33 76 63 49



En complément, ce thème est disponible en module de formation E-learning sur notre site internet www.santetravail-on.fr



NIVEAUX SONORES

Alerte aux décibels !



OBJECTIFS

- Identifier les niveaux sonores émis dans votre entreprise.
- Mener une réflexion sur les différents moyens de prévention possibles.
- Protéger la santé des salariés exposés à un environnement bruyant.
- Permettre de vous positionner par rapport aux obligations réglementaires générales et aux recommandations en vigueur.

LES +

- Matériel permettant d'objectiver les observations.
- Restitution des résultats et proposition de suggestions dans un rapport écrit.
- Restitution possible dans l'entreprise.



DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

- Identification des postes de travail concernés.
- Réalisation de mesures :
 - Sonométrie : identification du niveau sonore émis par les machines, les outils, l'environnement de travail.
 - Dosimétrie : évaluation de la dose sonore perçue par le salarié sur une journée de travail.
 - Analyse spectrale : caractérisation des niveaux de bruit par des bandes de fréquences.
- Analyse de l'activité sur les postes de travail.
- Proposition et aide à la mise en place d'actions correctives.



PUBLIC

Entreprises de tous secteurs d'activité.

Salariés exposés à un environnement bruyant.



DURÉE

Variable selon la demande initiale et les postes de travail à évaluer.



INTERVENANTS

Conseillers en prévention des risques professionnels.

Êtes-vous concerné ?

Certains de vos salariés élèvent-ils la voix pour parler et font-ils répéter leurs interlocuteurs ?

Vos salariés ont-ils des équipements de protection individuelle adaptés à l'environnement sonore ?



Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.



En complément, ce thème est disponible en module de formation E-learning sur notre site internet www.santetravail-on.fr



Répond aux exigences réglementaires Directive européenne n°2003/10/CE du 06/02/2003. Décret n° 2006-892 du 19/07/2006.



ÉCLAIRAGE : UNE APPROCHE LUMINEUSE

Un éclairage inadapté peut impacter la santé et l'activité du salarié



OBJECTIFS

- Évaluer les risques liés à l'éclairage aux postes de travail.
- Conseiller sur la mise en place d'actions correctives.
- Permettre de vous positionner par rapport aux obligations réglementaires générales et aux recommandations en vigueur.

LES +

- Matériel permettant d'objectiver les observations.
- Restitution des résultats et proposition de suggestions dans un rapport écrit.
- Restitution possible dans l'entreprise.



DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

- Analyse de l'éclairage en fonction du type d'activité et du local.
- Mesures de l'environnement lumineux (luxmétrie) pour objectiver l'analyse au(x) poste(s).
- Échanger avec les salariés sur leur perception, ressenti et les informer sur les effets pour la santé d'un mauvais éclairage (fatigue visuelle, maux de tête, gêne, etc.).
- Accompagnement dans la mise en place d'actions correctives.



PUBLIC

Entreprises et salariés de tous secteurs d'activité.



DURÉE

Variable selon la demande initiale et le(s) poste(s) de travail à évaluer.



INTERVENANTS

Conseillers en prévention des risques professionnels.

Êtes-vous concerné ?

Vos salariés ont-ils des difficultés de concentration ?

L'éclairage de vos locaux de travail vous paraît-il adapté ?



Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.



Répond aux exigences réglementaires Code du travail, Articles 4223-1 à 4223-12. Décrets 83, 721 et 83,722 du 02/08/1983.



VIBRATIONS

Les outils ou les engins génèrent des vibrations qui peuvent affecter les mains et les bras ou tout le corps



OBJECTIFS

- Identifier les sources de vibrations et évaluer l'exposition.
- Mesurer les doses de vibration journalières ou en temps réel.
- Mener une réflexion sur les moyens de prévention possibles.
- Permettre de vous positionner par rapport aux obligations réglementaires générales et aux recommandations en vigueur.

LES +

- Matériel permettant d'objectiver les observations.
- Restitution des résultats et proposition de suggestions dans un rapport écrit.
- Restitution possible dans l'entreprise.



DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

- Identifier les postes concernés.
- Réalisation des mesures : évaluation de la dose vibratoire reçue par les salariés.
 - Corps entier sur une journée de travail
 - Main-bras en temps réel ou échantillonnage
- Analyse de l'activité sur les postes de travail.
- Proposition et aide à la mise en place d'actions correctives.



PUBLIC

Entreprises de tous secteurs d'activité.

Salariés exposés à une source de vibration.



DURÉE

Variable selon la demande initiale et les postes de travail à évaluer.



INTERVENANTS

Conseiller en prévention des risques professionnels.

Êtes-vous concerné ?

L'utilisation de vos outils portatifs vibrants engendre-t-elle chez vos salariés de l'inconfort, des douleurs ou des faiblesses musculaires ?

La conduite d'engin génère-t-elle chez vos salariés des pertes d'équilibre, de la fatigue, des troubles gastriques ou des maux de tête ?



Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.



Répond aux exigences réglementaires

Articles R. 4441-1 à R. 4447-1
Arrêté du 6 juillet 2005 pris pour l'application des articles R. 231-118, R. 231-120 et R. 231-121 du code du travail



CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Non perceptibles à l'œil humain
mais réellement présents



OBJECTIFS

- Aider à évaluer et à prévenir un risque émergent et encore méconnu.
 - Permettre de vous positionner par rapport aux obligations réglementaires et aux valeurs d'actions.
- Articles R 4453-3 à 5 du code du travail.*
- Vous conseiller sur les mesures et moyens de protection.



DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

- Identifier les sources de champs électromagnétiques potentielles dans votre entreprise.
- Analyser les données et la documentation de vos fournisseurs.
- Étudier sur site la ou les situation(s) de travail.
- Mesurer si besoin l'exposition via du matériel adapté.
- Proposer un diagnostic complet de l'exposition.
- Émettre des conseils techniques et organisationnels en la matière.
- Informer, sensibiliser vos salariés.

LES +

- Thématique très peu couverte sur le territoire.
- Matériel permettant d'objectiver les observations.
- Restitution des résultats et proposition de suggestions dans un rapport écrit.



PUBLIC

Salariés exposés à des champs électromagnétiques:

Soudage par résistance, aimants et électroaimants, induction, électrolyse, IRM/RMN, etc.

Réseaux et télécommunications (téléphonie, WiFi, Wimax, réseau PMR), radio-identification (portiques, scans, etc.), haute tension, transformateurs, etc.



DURÉE

Une ou plusieurs visite(s) en entreprise.



INTERVENANTS

Conseiller en prévention référent sur le sujet.

Êtes-vous concerné ?

Vos salariés disposent-ils de talkies-walkies ou de téléphones portables ?

L'un des pictogrammes ci-dessous apparaît-il sur vos machines ou sur vos lignes de production ?

Vos salariés ont-ils exprimé un besoin d'information ou une inquiétude sur le sujet ?



Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.



Répond aux exigences réglementaires
Décret n°2016-1074 du 03/08/2016.
Décret n°2002-775 du 3 mai 2002.
Articles R 4453-1 à 34 du code du travail.



RISQUE CHIMIQUE

Identifier les produits chimiques et s'en protéger



OBJECTIFS

- Aider l'employeur à répondre à son obligation réglementaire.
- Prendre conscience des dangers pour la santé et de l'importance des moyens de prévention.
- Sensibiliser les salariés à se protéger et à adopter les habitudes spécifiques de protection.



PROGRAMME

L'atelier de prévention au risque chimique se déroule de la manière suivante :

- Définir les notions relatives au risque chimique (Agent Chimique, Agent Chimique Dangereux, CMR, etc.).
- Savoir repérer les produits chimiques dangereux (pictogrammes, étiquettes, Fiches de Données de Sécurité (FDS) etc.).
- Identifier les voies d'exposition et connaître les conséquences sur la santé.
- Savoir se protéger du risque chimique en tenant compte de la réglementation en vigueur (mesures collectives, individuelles et organisationnelles).

LES +

- Atelier qui peut donner lieu à une évaluation ou à des prélèvements atmosphériques au préalable.
- Session basée sur des échanges et des animations ludiques.



PUBLIC

Entreprises de tous secteurs d'activité dont les salariés utilisent des produits chimiques



DURÉE

Session de 2h.



INTERVENANTS

Conseillers en prévention des risques professionnels, spécialistes en risque chimique.

Êtes-vous concerné ?

Vos salariés manipulent-ils des produits chimiques ?

Vos salariés ont-ils exprimé un besoin d'information ou une inquiétude sur le sujet ?

L'un des pictogrammes ci-dessous apparaît-il sur vos produits ?



Pour tout renseignement, contacter Mme Koellsch par email ou par téléphone :

m.koellsch@santetravail-on.fr
02 33 76 63 49



En complément, ce thème est disponible en module de formation E-learning sur notre site internet www.santetravail-on.fr



Répond aux exigences réglementaires

Code du travail, 4^{ème} partie, livre 4, titre 1 : risque chimique.



RISQUE CHIMIQUE

Prévenir l'exposition aux solvants, acides, bases, fumées, poussières...



OBJECTIFS

- Aider l'employeur à répondre à l'obligation réglementaire d'évaluation.
- Conseiller sur le choix des systèmes de protection collective et individuelle en vue de prévenir les risques pour la santé des salariés.
- Permettre à l'Équipe Santé Travail d'adapter la surveillance médicale spécifique de vos salariés.



DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

L'action d'aide à l'évaluation du risque chimique se déroule selon les étapes suivantes :

- Recensement des Agents Chimiques Dangereux : toxique, CMR (Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique), etc.
- Aide à l'évaluation de la dangerosité et du niveau de risque.
- Propositions d'améliorations techniques et organisationnelles.
- Restitution à l'entreprise (salariés, CSE, etc.) à l'aide de supports adaptés au public.
- Sensibilisation des utilisateurs aux dangers et aux bonnes pratiques de prévention associées.
- Accompagnement à l'utilisation d'outils institutionnels : SEIRICH et MIXIE.

LES +

- Possibilité de prélèvements atmosphériques actifs ou passifs.
- Prélèvements surfaciques, tests fumigènes.
- Rappel des méthodes d'évaluation reconnues, de la réglementation.
- Synthèse des produits utilisés et des dangers associés.



PUBLIC

Entreprises de tous secteurs d'activité dont les salariés utilisent des produits contenant des agents chimiques.



DURÉE

Une ou plusieurs visites dans l'entreprise.
Éléments recueillis lors du suivi médical.



INTERVENANTS

Médecins du travail, toxicologue, conseillers en prévention, spécialistes en risque chimique.

Êtes-vous concerné ?

Vos salariés utilisent-ils des produits chimiques ?

Vos salariés sont-ils exposés à des fumées, poussières ?

L'un des pictogrammes ci-dessous apparaît-il sur vos produits ?



Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.



Répond aux exigences réglementaires
Code du travail, 4^{ème} partie, livre 4, titre 1 :
risque chimique.



TRAVAIL SUR ÉCRAN

Plus jamais mal au bureau !

Atelier également proposé aux salariés en télétravail.



OBJECTIFS

- Prendre conscience des répercussions du travail sur écran sur votre santé.
- Savoir mettre en application les conseils apportés en matière de prévention.
- Découvrir et pratiquer des exercices afin d'évacuer les tensions accumulées.



PROGRAMME

- Réglementation applicable au travail sur écran.
- Présentation des risques liés au travail sur écran : fatigue visuelle, troubles musculosquelettiques, stress.
- Conseils en prévention relatifs à l'aménagement d'un poste de travail et à l'adoption d'une posture de travail ergonomique.
- Mise en pratique d'exercices d'échauffement et d'étirement.

LES +

- Démarche participative favorisant les échanges.
- Apprentissage à travers de cas concrets (réglage des postes avec les participants).
- Conseils simples et pratiques applicables au quotidien.
- Présentation de matériel ergonomiques.



PUBLIC

Salariés travaillant sur écran issus de tous secteurs d'activité.



DURÉE

Session de 3h.

Atelier de prévention organisé dans nos locaux ou dans votre entreprise (10 salariés par session).



INTERVENANTS

Conseillers en prévention des risques professionnels, infirmiers en santé au travail.

Êtes-vous concerné ?

Vos salariés utilisent un outil informatique de façon prolongée et expriment des maux divers tels que des céphalées, douleurs au niveau du dos, des poignets, des cervicales etc.)



Dates et inscriptions sur notre site internet : www.santetravail-on.fr



Pour tout renseignement, contacter Mme Koellsch par email ou par téléphone :

m.koellsch@santetravail-on.fr
02 33 76 63 49



Répond aux exigences réglementaires Code du travail, articles R.4542-1 à 19



DIAGNOSTIC ERGONOMIQUE

Accompagner l'entreprise dans ses projets de conception ou de transformation des situations de travail



OBJECTIFS

- Adapter l'organisation du travail selon les critères de santé et de performance.
- S'assurer que les postes et / ou équipements de travail s'adaptent au plus grand nombre.



DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

- Étude de la demande.
- Recueil des données : indicateurs, etc.
- Analyse de l'activité : observations et entretiens, traitement et analyse des données.
- Élaboration d'un plan d'action et restitution à l'entreprise.
- Accompagnement et suivi de l'entreprise: plus particulièrement du groupe de pilotage dans la mise en oeuvre des solutions et l'évaluation de l'efficacité des aménagements.

LES +

- Démarche participative.
- Co-construction de solutions avec les différents acteurs de l'entreprise.



PUBLIC

Entreprises de tous secteurs d'activité.
Toute situation de travail.



DURÉE

Action menée en fonction de la disponibilité des intervenants, de l'entreprise et des étapes mises en oeuvre.



INTERVENANTS

Conseillers en prévention des risques professionnels, médecins du travail, spécialistes en ergonomie.

Êtes-vous concerné ?

Vous souhaitez vous engager dans l'amélioration des conditions de travail ?

Vos activités et votre organisation sont-elles adaptées à la santé et à la performance ?



Prérequis :

Implication de la direction et adhésion du personnel à la démarche.



Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.



ANALYSE DES CONTRAINTES ET AMÉNAGEMENT DES POSTES DE TRAVAIL

Prévenir les troubles physiques générés par l'activité



OBJECTIFS

Améliorer les conditions de travail pour :

- Prévenir toute dégradation de la santé des salariés du fait de leur travail.
- Prévenir les risques d'accidents et de maladies.
- Répondre aux recommandations ergonomiques et au code du travail.



DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

- Observation de la situation réelle de travail au regard du travail prescrit.
- Entretien avec des opérateurs en vue d'établir un diagnostic.
- Analyse de l'environnement de travail et du poste : dimensionnement, activités et postures de travail.
- Conseils sur l'aménagement des postes de travail.
- Accompagnement : mesures organisationnelles, techniques, collectives, individuelles.

Action pouvant permettre un maintien dans l'emploi.

LES +

- Démarche participative.
- Proposition d'aménagements concrets.
- Aide au choix de matériel adapté.
- Restitution des résultats et proposition de suggestions dans un rapport écrit.



PUBLIC

Entreprises de tous secteurs d'activité.
Tout poste de travail.



DURÉE

Action menée sur une ou plusieurs visites dans l'entreprise.



INTERVENANTS

Conseillers en prévention des risques professionnels, ergonomes, infirmiers en santé au travail.

Êtes-vous concerné ?

Vos salariés se plaignent-ils de douleurs physiques : dos, articulations ?

Avez-vous recensé des arrêts de travail, des maladies professionnelles à répétition ?

Est-ce que l'un de vos salariés est confronté à un risque d'inaptitude à son poste ?



Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.



En complément, ce thème est disponible en module de formation E-learning sur notre site internet www.santetravail-on.fr



ÉCHAUFFEMENTS, RENFORCEMENT MUSCULAIRE ET ÉTIREMENTS AU POSTE DE TRAVAIL

S'échauffer pour se préparer
à l'activité professionnelle



OBJECTIFS

- Intégrer une action de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).
- Comprendre le fonctionnement de son corps, connaître les troubles et les douleurs liés à son secteur d'activité.
- Découvrir et pratiquer les différents gestes d'échauffement, de renforcement musculaire et d'étirement adaptés à sa propre activité professionnelle.



PROGRAMME

- Définition des troubles musculo-squelettiques (TMS).
- Notions d'anatomie et de biomécanique (étude du mouvement du corps dans des situations de travail précises).
- Identification des facteurs de risques spécifiques à l'activité professionnelle.
- Démonstration et mise en pratique d'exercices d'échauffements, de renforcement et d'étirements adaptés.

LES +

- Démarche participative.
- Mise en application d'exercices pratiques.
- Livret de synthèse transmis à chaque participant.
- Personnalisation des exercices à votre propre activité.



PUBLIC

Entreprise de tous secteurs d'activité, toute situation de travail.



DURÉE

Session de 1h30.

Action pouvant être menée individuellement ou collectivement sur le poste de travail.



INTERVENANTS

Conseillers en prévention des risques professionnels, infirmiers en santé au travail, médecins du travail.

Êtes-vous concerné ?

Vos salariés réalisent-ils des efforts physiques ? portent-ils des charges régulièrement ?

Vos salariés travaillent-ils en position debout ou assise de façon prolongée ?

Vous souhaitez réduire le risque de blessures ou de lésions.



Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.



HORAIRES ATYPIQUES ET CAPITAL SANTÉ

Évitez le carton rouge !



OBJECTIFS

- Apporter des connaissances sur les 4 piliers de l'hygiène de vie : alimentation, sommeil, activité physique et sportive, pratiques addictives.
- Expliquer l'importance de ces 4 piliers face à des horaires de travail atypiques et des postes de sécurité.
- Mettre en pratique les conseils délivrés et tendre à des changements de comportement.



PROGRAMME

- Hygiène de vie, de quoi parle-t-on ?

Atelier n°1 : Maintenir une activité physique ou sportive.

Atelier n°2 : Prévenir les pratiques addictives.

Atelier n°3 : Prendre soin de son sommeil.

Atelier n°4 : Etre bien dans son assiette.

LES +

- Atelier de prévention basé sur l'échange.
- Animations ludiques (lunettes de simulation addictions, démonstration d'exercices de renforcement musculaire, jeu sur l'alimentation, etc.)
- Supports d'information transmis à chaque participant.



PUBLIC

Salariés soumis aux horaires atypiques :

- Travail posté
- Travail de nuit
- Horaires irréguliers



DURÉE

2h30 en session complète (4 ateliers) ou 30 minutes par atelier thématique.



INTERVENANTS

Infirmier en santé au travail ou autre membre de l'équipe.

Êtes-vous concerné ?

Vos salariés travaillent en horaires atypiques, et/ou occupent des postes de sécurité ?

Vous souhaitez accompagner vos salariés sur l'hygiène de vie en tenant compte des contraintes liées à leur poste de travail ?

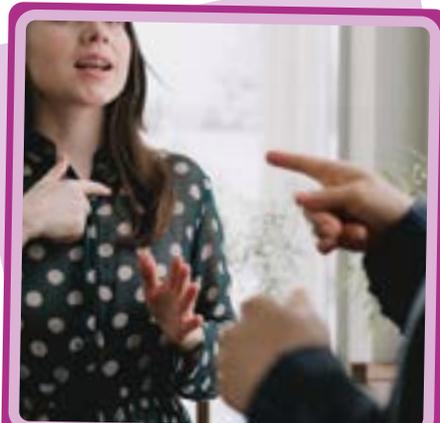


Dates et inscriptions sur notre site internet : www.santetravail-on.fr



Pour tout renseignement, contacter Mme Koellsch par email ou par téléphone :

m.koellsch@santetravail-on.fr
02 33 76 63 49



INCIVILITÉS AU TRAVAIL

Aider les salariés en contact avec du public à appréhender les situations d'incivilités au travail pour mieux s'en protéger



OBJECTIFS

- Identifier les différentes notions gravitant autour des incivilités et les risques qui y sont associés.
- Permettre de mieux appréhender les situations d'incivilités.
- Aider le professionnel à développer des facteurs de protection pour mieux s'en protéger.



PROGRAMME

L'atelier de prévention se déroule en deux parties :

➤ 1^{ère} partie : Connaissance et analyse des situations d'incivilités

- Présentation des incivilités
- Retours d'expériences
- Origine des incivilités, causes et conséquences

➤ 2^{ème} partie : Prévention des incivilités au travail

- Organiser et aménager son environnement de travail
- Utiliser des techniques de communication
- Estime de soi : se connaître soi-même et connaître les autres

LES +

- Atelier basé sur la réflexion, l'échange et la discussion.
- Prise en compte des retours d'expériences.
- Atelier de prévention organisé en entreprise ou dans nos locaux.



PUBLIC

Salariés en contact avec du public.

Salariés dits isolés : chauffeurs de taxi, aides à domicile, etc.

Salariés manipulant de l'argent.



DURÉE

Deux modules de 3 heures espacés d'une semaine environ.



INTERVENANTS

Conseillers en prévention des risques professionnels et psychologues.

Êtes-vous concerné ?

Vos salariés sont régulièrement en contact avec du public et exposés à des impolitesse, des comportements déplacés, de l'agressivité verbale.



Dates et inscriptions sur notre site internet : www.santetravail-on.fr



Pour tout renseignement, contacter Mme Koellsch par email ou par téléphone :

m.koellsch@santetravail-on.fr
02 33 76 63 49



ÉVÉNEMENT GRAVE

Accompagner l'entreprise lors de la survenue d'un événement grave dans l'entreprise



OBJECTIFS

- Vous accompagner et vous conseiller dans la gestion et la prise en charge des salariés suite à un événement grave.
- Vous aider à rétablir un fonctionnement serein et stable.



L'événement grave est une confrontation brève ou prolongée, à une situation stressante, exceptionnellement menaçante ou catastrophique qui provoquerait des sentiments évidents de détresse chez la plupart des individus.



DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

L'intervention dans l'entreprise se fait sur deux axes :

- Aider l'employeur à gérer la crise générée par l'événement.
- Initier la prise en charge des victimes ou témoins.

Dès la survenue de l'événement, prévenez votre médecin du travail pour l'informer et demander son soutien.

LES +

- Accompagnement immédiat.
- Intervention d'un médecin du travail.
- Si besoin, orientation des victimes ou témoins vers des structures ou professionnels adaptés.



PUBLIC

Employeurs et salariés de tous secteurs d'activité.



DURÉE

Variable selon l'événement.

Intervention d'un médecin dans l'entreprise le plus tôt possible.



INTERVENANTS

Médecin du travail, psychologue, infirmier en santé au travail.

Êtes-vous concerné ?

L'événement grave peut se manifester sous forme d'accident mortel, d'agression physique, de suicide dans l'entreprise, de braquage, d'attentat, etc.



Contactez votre centre SIST Ouest Normandie (coordonnées au dos de ce catalogue).



DIAGNOSTIC RPS

Accompagner l'entreprise dans l'identification et la prévention du stress au travail

Attention, une analyse de la demande est effectuée systématiquement avant d'envisager la réalisation de cette démarche.



OBJECTIFS

- Évaluer le stress et les situations de travail à risque dans votre entreprise.
- Proposer des pistes d'amélioration collective des conditions de travail : organisation du travail, communication, aménagements.

LES +

- Approche collective centrée sur le travail et non sur les individus.
- Démarche participative basée sur le volontariat.
- Respect de l'anonymat.
- Intervention modulable en fonction des entreprises.



DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

Le déroulement de l'intervention comprend tout ou partie de :

- Analyse de la demande : rencontres avec les acteurs de l'entreprise (Direction et salariés) afin d'évaluer l'opportunité de l'intervention.
- Constitution, si besoin, d'un groupe de pilotage.
- Élaboration d'un plan d'intervention.
- Réalisation d'un état des lieux (questionnaire, entretiens individuels et/ou collectifs).
- Analyse de l'activité.
- Restitution des résultats à l'ensemble de l'entreprise.
- Accompagnement de l'entreprise avec un suivi de l'intervention.



PUBLIC

Employeurs et salariés de tous secteurs d'activité.



DURÉE

Action menée entre 6 mois et 1 an.

Jusqu'à 12 heures de participation par salarié participant à la démarche.



INTERVENANT

Spécialiste en RPS.

Êtes-vous concerné ?

Le stress se concrétise par de l'absentéisme, du turn-over, des aléas dans la production, un climat social défavorable, des difficultés relationnelles.

Le mal-être est souvent lié à des difficultés d'organisation, d'aménagement, de communication, de surcharge de travail, de mauvaise ambiance, de manque d'autonomie et/ou de reconnaissance.



Pour tout renseignement, contacter votre Médecin du Travail ou un membre de son équipe.



PROTÉGER LA SANTÉ MENTALE DES TRAVAILLEURS : Une responsabilité de l'employeur ?

Mieux comprendre les risques psychosociaux pour mieux les appréhender



OBJECTIFS

- Lever les appréhensions sur la problématique des risques psychosociaux.
- Initier une politique de prévention des risques psychosociaux dans mon entreprise.

LES +

- Atelier basé sur l'échange et la discussion.
- Temps de rencontre entre employeurs et professionnels de Santé.



PROGRAMME

L'atelier se déroule en plusieurs parties :

- Retours d'expériences et échanges
- Qu'entendons-nous par risques psychosociaux ?
- Quels sont les impacts pour l'entreprise et les salariés ?
- Que peut-on faire ?



PUBLIC

Employeurs, membres de la Direction, Responsables RH de tous secteurs d'activité.



DURÉE

Session de 2 heures dans nos locaux.



INTERVENANTS

Médecins du travail, conseillers en prévention des risques professionnels, infirmiers en santé au travail, psychologues.

Êtes-vous concerné ?

Le bien-être au travail, les risques psychosociaux sont des notions que vous souhaitez mieux connaître ?

Vous êtes soucieux d'évaluer, de développer le bien-être, la Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) dans votre organisation ?



Dates et inscriptions sur notre site internet : www.santetravail-on.fr



Pour tout renseignement, contacter Mme Koellsch par email ou par téléphone :

m.koellsch@santetravail-on.fr
02 33 76 63 49



ACTIONS ET ATELIERS DE PRÉVENTION "SUR MESURE"

Accompagnement sur des problématiques rencontrées

Attention, une analyse de la demande est effectuée en amont afin de répondre spécifiquement à la demande.

Le Service s'adapte selon vos demandes, vos problématiques, etc.

NOS PROFESSIONNELS EN SANTÉ AU TRAVAIL INTERVIENNENT SUR 3 FORMES :

- Les ateliers de prévention collectifs à destination des salariés ou employeurs.
- Les actions de diagnostic et prévention en entreprise.
- Accompagnement et conseil auprès des salariés, des chargés de prévention et des employeurs.

LES +

- Sensibiliser vos salariés sur une problématique de prévention rencontrée dans le cadre du travail.
- Chaque action est adaptée à vos attentes et vos besoins.

DEUX APPROCHES POSSIBLES :

- **Par thématique :** risque routier, risque biologique, information sur les affichages obligatoires, aide aux choix des équipements de protection collective et individuelle, travail de nuit, etc.
- **Par secteur d'activité :** risques dans les métiers de la restauration, action auprès des boulangers, etc.



PUBLIC

Employeurs et salariés de tous secteurs d'activité.



DURÉE

Variable selon la demande.

- Rencontre avec l'employeur pour définir l'action.
- Réalisation de l'action dans l'entreprise



INTERVENANTS

Médecins du travail, conseillers en prévention des risques professionnels, infirmiers en santé au travail.

Les grandes étapes

- Échange avec l'employeur pour définir la demande et les objectifs visés.
- Construction des outils nécessaires à l'action.
- Définition des modalités pratiques : date(s), nombre de participants, matériel, etc.



Pour tout renseignement, contacter votre médecin du travail et/ou un membre de son équipe.

ou Mme Koellsch par email ou par téléphone :

m.koellsch@santetravail-on.fr
02 33 76 63 49

@learning

FORMATION PAR INTERNET

INCLUS
DANS VOTRE COTISATION

Sensibilisez vos salariés à la prévention des risques professionnels.

Des modules de formation courts, accessibles sur internet, et créés par l'organisme de formation Afometra, sont à disposition des employeurs adhérents à SIST Ouest Normandie et leurs salariés.



Ces modules de formation sont conçus pour accompagner l'employeur dans sa mission d'évaluation des risques au sein de son entreprise, et sensibiliser ses salariés aux risques professionnels.

L'attestation de sensibilisation (délivrée à chaque salarié ayant suivi un module et obtenu un minimum de 16/20 au quiz) participe aux informations légales que l'employeur doit produire.

Comment accéder aux modules de formation ?

Le contenu des modules est en accès libre. En revanche, la partie quiz de chaque module et les attestations de fin de sensibilisation nécessitent une inscription.

POUR VOUS INSCRIRE :

- 1 Munissez-vous de votre numéro d'adhérent SIST Ouest Normandie.
- 2 Allez sur notre site internet www.santetravail-on.fr, dans le menu sélectionnez "Offre de Services" puis "Formations E-learning", sur la page cliquez sur le bouton "S'inscrire". Complétez le formulaire, choisir un nom d'utilisateur et un mot de passe. Dans le champ "votre SST", sélectionnez "SIST OUEST NORMANDIE".
- 3 Dès réception de l'email de confirmation, retournez sur la page "Formations E-learning" de notre site internet et cliquez sur "Se connecter".
- 4 **Pour inscrire chaque salarié**, effectuez la même démarche, cliquez à nouveau sur le bouton "S'inscrire", complétez les champs avec votre numéro d'adhérent SIST Ouest Normandie et renseignez dans "Nom et Prénom" ceux de votre salarié ainsi que son adresse mail. S'il n'en a pas, indiquez l'adresse mail sur laquelle vous souhaitez recevoir l'email de confirmation.

+ d'infos

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter Mélanie Koellsch par email ou par téléphone :
m.koellsch@santetravail-on.fr
02 33 76 63 49

Pour aller plus loin dans votre démarche de prévention, nous vous proposons des ateliers de prévention complémentaires aux modules de formation.

N'hésitez pas à prendre contact avec votre Equipe Santé Travail.

12 Modules de formation disponibles

ÉVALUATION DES RISQUES



- Programme :**
- Le Document Unique d'évaluation des risques
 - Le salarié compétent en santé et sécurité au travail
- Public :** Employeurs, salariés chargés de la sécurité
- Durée :** 25 mn

CONSOMMATIONS, ADDICTIONS ET VIE PRO



- Programme :**
- La gestion des risques, le rôle du salarié
 - Méthodologie de prévention pour l'employeur
- Public :** Employeurs et salariés
- Durée :** 10 mn

LE SOMMEIL, INDISPENSABLE A LA VIE



- Programme :**
- Les différents troubles du sommeil
 - Sommeil et travail, les bons réflexes
- Public :** Employeurs et salariés
- Durée :** 10 mn

LE VIEILLISSEMENT AU TRAVAIL



- Programme :**
- Quel impact sur le travail, dans l'entreprise ?
 - Les facteurs de risques
 - Que faire ?
- Public :** Employeurs
- Durée :** 12 mn

LE RISQUE BRUIT



- Programme :**
- L'origine du bruit, ses effets sur la santé
 - Comment s'en prémunir ?
- Public :** Salariés
- Durée :** 10 mn

LE RISQUE CHIMIQUE



- Programme :**
- Qu'entend-t-on par "risque chimique"
 - Les risques pour la santé, comment s'en protéger ?
- Public :** Salariés
- Durée :** 8 mn

SOUS TRAITANCE ET SÉCURITÉ



- Programme :**
- L'évaluation des risques
 - Le plan de prévention
- Public :** Employeurs
- Durée :** 12 mn

LE RISQUE ROUTIER



- Programme :**
- Les principaux facteurs de risques
 - Les démarches et solutions de prévention
- Public :** Employeurs et salariés
- Durée :** 18 mn

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX



- Programme :**
- Les effets sur la santé
 - Les facteurs de risques et les pistes pour les réduire
- Public :** Employeurs et salariés
- Durée :** 15 mn

MANUTENTION MANUELLE DE CHARGES



- Programme :**
- Les impacts sur la santé, les facteurs de risques
 - Que faire pour réduire le risque de maladies ?
- Public :** Salariés
- Durée :** 10 mn

POSTURES ET GESTES



- Programme :**
- Les situations à risques
 - Comment agir pour préserver ses articulations ?
- Public :** Employeurs et salariés
- Durée :** 10 mn

SANTÉ PUBLIQUE ET SANTÉ AU TRAVAIL



- Programme :**
- Ma santé un capital à préserver
 - Quel accompagnement par mon Service de santé au travail ?
- Public :** Employeurs et salariés
- Durée :** 16 mn

EMPLOYEUR, comment allez-vous ?



Votre capital santé est la valeur principale de votre activité. Préserver votre santé, physique et mentale, c'est préserver celle de votre entreprise et de vos revenus.

Depuis 2022, les travailleurs indépendants, chefs d'entreprises et dirigeants ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de profiter d'un accompagnement spécifique en santé au travail. A ce jour, chaque chef d'entreprise adhérent à notre Service peut accéder, au même titre que ses salariés, à notre offre dédiée. Son suivi individuel de santé, assuré par le Médecin du travail, est adapté à sa fonction d'employeur.

Pour en bénéficier, il vous suffit de vous déclarer en ligne via votre espace adhérent au même titre que vos salariés. Le montant de la cotisation est identique à celle de vos salariés dans les mêmes conditions.

Prenez dès aujourd'hui le pouls de votre santé !

Notre Service s'associe à l'observatoire Amarok pour proposer aux dirigeants et chefs d'entreprise un outil d'auto-évaluation pour prendre le pouls de leur santé !

Grâce à cet outil E-santé, identifiez en 5 minutes les facteurs de stress qui vous pèsent, mais également les succès et les réussites qui vous font avancer !



**Scannez le QR code
ci-dessus et lancez le
questionnaire
Amarok E-santé**



**Sélectionnez les
événements récents
positifs ou négatifs**



**Obtenez
instantanément vos
résultats**

Ce test, gratuit et confidentiel évalue les intensités moyennes de satisfaction et de stress et calcule un score global à partir de vos réponses.

Si le seuil d'alerte est dépassé, vous avez la possibilité d'être mis en relation gratuitement avec une psychologue du travail pour faire le point sur votre situation en toute confidentialité.



NOUS CONTACTER

MANCHE

CHERBOURG-EN-COTENTIN

Parc d'Activité des Fourches
106 rue des Vindits
CS 50095 – Cherbourg Octeville
50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN
Tél : 02 33 44 29 09

VALOGNES

ZA d'Armanville
6, route de la Brique
50700 VALOGNES
Tél : 02 33 95 20 14

CARENTAN-LES-MARAIS

Route Américaine
Zone Industrielle de Pommenauque
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél : 02 33 71 97 71

SAINT-LÔ (Siège social)

CS 43509
107 rue Auguste Grandin
50009 SAINT-LÔ
Tél : 02 33 57 12 93

TORIGNY-LES-VILLES

2 bis rue Matignon
Torigni-sur-Vire
50160 TORIGNY-LES-VILLES
Tél : 02 33 55 66 59

COUTANCES

ZI Rue Pasteur
50200 COUTANCES
Tél : 02 33 76 67 20



AVRANCHES

47 ZA d'Aubigny
50300 PONTS-SOUS-AVRANCHES
Tél : 02 33 68 26 87

GRANVILLE

440 bis Rue du Conillot
50400 GRANVILLE
Tél : 02 33 90 83 11

SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT

5 Le Placitray
Route de Savigny
50600 SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUËT
Tél : 02 33 49 38 10

CALVADOS

VIRE

11 Place du Champ de Foire
14500 VIRE
Tél : 02 31 66 27 07

ORNE

FLERS

38 rue Nationale
61100 FLERS
Tél : 02 33 65 26 87

Retrouvez-nous sur
www.santetravail-on.fr

- + Accès à votre espace adhérent
- + Services en ligne
- + Actualités en santé au travail
- + Formations e-learning

